

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01040

Numéro SIREN : 419 657 572

Nom ou dénomination : AM IMPORT EXPORT AMIE

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2024 sous le numéro de dépôt 9280

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
25 RUE HENRI DE TOULOUSE LAUTREC		34170 CASTELNAU LEZ	
Numéro SIRET* 41965757200055		Néant ☐	Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 31/12/2022			31/12/2021
		Brut 1	Amort., provis* 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB			
A N	Frais de développement*	CX			
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 410	1 410	
T	Fonds commercial (1)	AH			
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL			
	Terrains	AN			
I C	Constructions	AP	16 954	7 695	9 259
M	Installat* tech., matériel et outillage ind.	AR			
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	10 992	10 407	585
P	Immobilisations en cours	AV			
B	Avances et acomptes	AX			
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS			
L F	Autres participations	CU			
I I	Créances rattachées à des participat*	BB			
S N	Autres titres immobilisés	BD			
E	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	116		116
TOTAL (II)		BJ	29 472	19 512	9 960
A S	Matières premières, approvisionnements	BL			
C T	En cours de production de biens	BN			
T	En cours de production de services	BP			
C	Produits intermédiaires et finis	BR			
C K	Marchandises	BT	102 500		102 500
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV			
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 938		1 938
C R	Autres créances (3)	BZ	18 280		18 280
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
L D	VMP(dt act* propres) :	CD			
I	Disponibilités	CF	1 955		1 955
	Charges constatées d'avance (3)*	CH			
TOTAL (III)		CJ	124 674		124 674
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	154 146	19 512	134 633
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) part à - d'1 an des Immob fin. nettes :		CP			
(3) Part à + d'un an		CR			
Clause de rés. de prop.*					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Néant			
		Exercice N	Exercice N-1		
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	14 800	14 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 480	1 480	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF			
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	101 239	52 072	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-26 384	49 167	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
TOTAL (I)		DL	91 135	117 519	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 728	35 506	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	5 209	125	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 818	5 988	
	Dettes fiscales et sociales	DY	273	5 206	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compt régul.	Autres dettes	EA	470		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	43 498	46 825	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	134 633	164 344	
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	-1B-			
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28 965	26 864	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP		EH		1 350	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Néant					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	1 410	KE		KF	
Terrains		KG		KH		KI	
C	Cons - Sur sol propre	KJ		KK		KL	
R	truc - Sur sol d'autrui	KM		KN		KO	
	- Installations générales, agencements et aménagements des	KP	16 954	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS		KT		KU	
	- Instal générales, agencets, aménagemts div*	KV	5 985	KW		KX	
R	Autres immob. corporelles	KY		KZ		LA	
E	- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	5 007	LC		LD	
L	- Emballages récupérables et divers*	LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
S	TOTAL III	LN	27 946	LO		LP	
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
I	Autres participations	8U		8V		8W	
N	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	116	1U		1V	
	TOTAL IV	LQ	116	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0G	29 472	0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4
				par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	LV		LW	1 410	1X	
Terrains		LX		LY		LZ	
C	Constructions - Sur sol propre	MA		MB		MC	
R	- Sur sol d'autrui	MD		ME		MF	
	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	MG	16 954	MH		MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.	MJ		MK		ML	
R	Autres - Installations générales, agencements, aménagements	MM	5 985	MN		MO	
E	immob. corp. - Matériel de transport	MP		MQ		MR	
L	- Mat. de bureau et informatique, mobilier	MS	5 007	MT		MU	
	- Emballages récupérables et div	MV		MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours MY	MZ		NA		NB	
E	Avances et acomptes NC	ND		NE		NF	
S	TOTAL III	NG	27 946	NH		NI	
F	Participations évaluées (mise en équ.)	0U		M7		0W	
I	Autres participations	0X		0Y		0Z	
N	Autres titres immobilisés	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immob. financières	2E	116	2F		2G	
	TOTAL IV	NJ	116	NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0K	29 472	0L		0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2082

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.
- (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice

2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice

3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT										Néant	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles	PE	1 410	PF		PG		PH		1 410		
TOTAL I	RK	1 410	RM		RN		RO		1 410		
Terrains	PI		PJ		PK		PL				
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	6 000	PW	1 695	PX		PY		7 695		
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ		QA		QB		QC				
- Installations générales, agencements et aménagements	QD	5 821	QE	87	QF		QG		5 909		
Autres	QH		QI		QJ		QK				
Immob. - Matériel de transport	QL	4 232	QM	266	QN		QO		4 498		
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP		QR		QS		QT				
- Emballages récup. et div.											
TOTAL II	QU	16 053	QV	2 049	QW		QX		18 102		
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	17 463	OP	2 049	OQ		OR		19 512		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel					
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres Immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
C Inst. gales., agenc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
R Mat. bor. à l'ext. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO				
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Néant		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P Immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
- d'exploitation		UE	UF	
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision				
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise :		SARL AM IMPORT EXPORT			Néant		*
-------------------------------	--	-----------------------	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	116	UV	116	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	1 938	1 938		
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 749	3 749		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 121	7 121	
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
		Divers	VP			
	Groupes et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	7 410	7 410		
	Charges constatées d'avance		VS			
TOTAUX		VT	20 334	VU	20 334	
RE N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF				

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
	à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG			
			VH	14 195	14 195	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	8 818	8 818	
		Personnel et comptes rattachés	8C			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D			
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée		8E			
			VW	273	273	
Collectivités publiques	Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés		VX			
			VQ			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI	5 209	5 209	
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	470	470	
		Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	28 965	VZ	28 965	
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK			
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Néant		Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés					
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)		XX
Amendes et pénalités		WJ	411 Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)		XZ
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI					
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Quota-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 205B CGI	L7
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)					
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%					
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme					
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		intérêts exodentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU	Zone d'ant.* (act. exo.)	SW
Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage					
					TOTAL I
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					
Prov. et charges à payer non-déductibles, entièrement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab. 2058-B, cadre III)					
Régimes	Plus-values	- Imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *			
Imposition	nettes	- Imposées aux taux de 0%			
		- Imposées aux taux de 19 %			
particuliers	à	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
et impos.	long terme	- Imputées sur déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
différées Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
Régime des sociétés mères et des filiales* : (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)					
Deduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer					
Mesures Majoration d'amortissement *					
d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K3	Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)
			Sociétés d'investissement immo.	K3	Zoneestruc. défense (art. 44 terdecies)
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	1F	Zone franche d'activités N3 (art. 44 quaterdecies)
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. (art 39 decies)		Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)			
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)	
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
					TOTAL II
III. RESULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation			bénéfice (I moins II)		XI
des déficits reportables :			déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)					ZL
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)					
RESULTAT FISCAL			BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN

**COTE CHAILE
CONFORME**

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	22 798
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6	22 798
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	25 973
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	48 771
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation*					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX				YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
				ligne WI ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Néant								
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT										
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	52 072							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	49 167							
	Prélèvements sur les réserves	0E								
	TOTAL I	0F	101 239							
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB								
	- Autres réserves	ZD								
	Dividendes	ZE								
	Autres répartitions	ZF								
	Report à nouveau	ZG	101 239							
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	101 239						
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation										
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N-1							
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7								
	- Engagements de crédit-bail immobilier									
	- Effets portés à l'escompte et non échus									
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance	YT							
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		1 627	1 799				
	achats et charges externes	- Personnel extérieur de l'entreprise	YU							
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	8 959	7 194					
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV							
	impôts et taxes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		17 304	13 611				
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	27 890	22 604					
		- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	914	445					
	T.V.A.	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		1 929					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	2 843	445					
- Montant de la TVA collectée		YY	6 912	14 197						
Divers	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	3 454	8 795						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2022)*	OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%	%						
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP								
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)	ZR								
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG								
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	RH								
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
				PV à 19%	JM		Imputation	JC		
Groupe : résultat d'ens.		JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO		
			PV à 19%	JP		Imputation	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ					

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT					Néant		*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées			Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.	+					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.	-					
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+					+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une	N-1				
	durée différente (art.39	N-2				
	quaterdecies 1 ter et	N-3				
	1 quater du CGI)	N-4				
	(à préciser) au titre de :	N-5				
		N-6				
	N-7					
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Néant		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2023

Désignation de l'entreprise : SARL AM IMPORT EXPORT		Néant					*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				
des titres de participation				
des autres titres immobilisés et des titres de placement				
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	1 410			1 410
Terrains.....				
Constructions.....	16 954			16 954
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	10 992			10 992
Immobilisations financières.....	116			116
Total.....	29 472			29 472

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	1 410			1 410
Terrains.....				
Constructions.....	6 000	1 695		7 695
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..	10 053	354		10 407
Total.....	17 463	2 049		19 512

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**Frais d'établissement :**

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :**Structure :** amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).**Composants :** amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.**Modes d'amortissement**

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**AUTRES POSTES DE L'ACTIF****- STOCKS**

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	80 000	102 500	80 000	102 500
Total.....	80 000	102 500	80 000	102 500

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION**Créances représentées par des effets de commerce**

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	116	116	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	20 218	20 218	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social (actions ou parts) :**

Non recensé

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	28 728	14 195		
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	8 818	8 818		
Dettes fiscales et sociales.....	273	273		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	5 679	5 679		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	43 498	28 965		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	2 017
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts..... -1 104

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

--

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

--

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

--

Effectifs**Autres informations significatives**

Non recensé

--

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2023**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

A l'heure où nous publions les comptes, une très nette amélioration du CA pour 2023 est à noter, ce qui nous laisse espérer de meilleures perspectives en général pour notre société.

La tendance des années passées est récurrente depuis 2019, mais 2023 risque de renouer avec une situation d'avant COVID.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Comme nous l'évoquions en juin 2022, nous avons acquis un nouveau client, mais malheureusement, la livraison prévue en fin d'exercice a eu lieu en janvier 2023, pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Comme l'année précédente, nous n'avons pu participer aux Salons Internationaux, faute de trésorerie suffisante. Nous n'avons pas, non plus participé au salon international de Milan (du 3 au 11 décembre 2022) car depuis le COVID, la clientèle de particuliers ne serait pas vraiment au rendez-vous. Par conséquent, notre anticipation de ne pas y participer au regard des événements s'est trouvée justifiée.

Enfin, ce qui nous pénalise pour accroître ou garder notre clientèle, c'est que nos clients, pour la plupart d'entre eux, sont touchés de plein fouet par la crise du secteur textile, aggravée des méventes dues aux années COVID.

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 34 914 euros contre 70 988 euros l'année précédente, soit un C.A divisé par 2.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 6 000 euros contre 9 486 euros pour l'exercice précédent, (baisse de 36,74 %).

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte de 26 384 euros.



Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 26 384 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice au compte « report à nouveau » :

- Report à nouveau créateur de 74 855 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 91 135 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

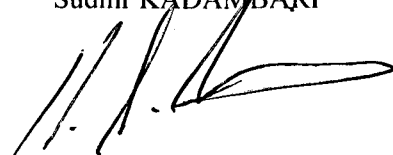
Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Gérant

Certifié conforme

Sudhir KADAMBARI



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, à 09 heures 00,

Les associés de A.M IMPORT-EXPORT A.M.I.E., société à responsabilité limitée au capital de 14 800 euros, divisé en 925 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle, au 25 rue Henri de Toulouse-Lautrec 34170 Castelnau-Le-Lez, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Sudhir Kadambari, possédant 500 parts

Madame Nicole Kadambari, possédant425 parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sudhir KADAMBARI, gérant unique associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- et quitus de la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire de gestion établi par la gérance arrêté au 31 décembre 2022,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce, établis par la gérance.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code Général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

- L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 26 384 € décide de l'affecter au compte :
- Report à nouveau créateur pour 74 855 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la rémunération annuelle de Monsieur Kadambari, gérant au titre de l'activité 2022 s'est élevée à 9 000 euros, majorée de la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires et de l'assurance complémentaire retraite Madelin.

Il aura droit en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions. Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Sudhir KADAMBARI



Nicole KADAMBARI



certifié conforme
